



# Assemblée générale

Distr. limitée  
15 novembre 2021  
Français  
Original : anglais

Soixante-seizième session

**Sixième Commission**

Points 80 et 138 de l'ordre du jour

**Rapport de la Commission des Nations Unies  
pour le droit commercial international sur les travaux  
de sa cinquante-quatrième session**

**Projet de budget-programme pour 2022**

## **Rapport de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international sur les travaux de sa cinquante-quatrième session**

**Incidences sur le budget-programme du projet de résolution  
[A/C.6/76/L.10](#)**

**Déclaration présentée par le Secrétaire général conformément  
à l'article 153 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale**

### **I. Mandat énoncé dans le projet de résolution**

1. Aux termes du paragraphe 15 du projet de résolution [A/C.6/76/L.10](#), l'Assemblée générale décide d'allouer une session supplémentaire d'une semaine par an pendant une période unique de quatre ans, de 2022 à 2025, ainsi que des moyens d'appui supplémentaires à la Commission pour permettre à son Groupe de travail III de poursuivre ses travaux concernant la réforme du règlement des différends entre investisseurs et États, à condition que la Commission réévalue la situation, à l'occasion de sa session annuelle, et, au besoin, revienne sur sa décision concernant la nécessité d'allouer une session supplémentaire d'une semaine au Groupe de travail III et des moyens d'appui, compte tenu de son rapport annuel sur l'utilisation de ses ressources.

### **II. Rapport entre le mandat énoncé dans le projet de résolution et le projet de budget-programme pour 2022**

2. Le mandat énoncé dans le projet de résolution [A/C.6/76/L.10](#) signifie que des produits et des activités supplémentaires devront être ajoutés aux plans-programmes suivants du projet de budget-programme pour 2022 :



- a) Programme 1 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences) [A/76/6 (Sect. 2)] ;
- b) Programme 6 (Affaires juridiques) [A/76/6 (Sect. 8)].

### **III. Produits et activités nécessaires à l'exécution du mandat énoncé dans le projet de résolution**

3. Conformément au mandat figurant au paragraphe 15 du projet de résolution, il est envisagé que le Groupe de travail III de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international (CNUDCI) se réunisse une semaine supplémentaire par an (soit trois semaines par an, au lieu des deux semaines habituelles) de 2022 à 2025, pour mettre en œuvre les travaux relatifs à la réforme du règlement des différends entre investisseurs et États. Outre les trois sessions du Groupe de travail qui se dérouleront tout au long de l'année, le Groupe tiendra des réunions informelles presque tous les mois lorsqu'il se réunit pas officiellement. La réforme se compose d'environ 20 éléments divers portant notamment sur les moyens de prévenir les différends, le recours à la médiation, la création d'un centre consultatif visant à soutenir les États défendeurs, l'élaboration d'un code de conduite à l'intention des personnes appelées à trancher des différends, un certain nombre de réformes des règles de procédure, ainsi que des réformes plus structurelles (par exemple, la création d'un mécanisme d'appel et d'un tribunal multilatéral permanent des investissements). Les États ont également constaté qu'il fallait intégrer dans le train de réformes des mesures portant sur l'évaluation des dommages, le rôle des tribunaux nationaux et le droit de l'État de réglementer. Le mécanisme permettant de mettre en œuvre les multiples éléments de la réforme devra revêtir la forme d'un instrument international tel qu'une convention multilatérale.

4. Aux fins de l'application du mandat, le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences aura besoin de services de conférence supplémentaires chaque année de 2022 à 2025, décrits ci-après :

- a) Interprétation dans les six langues officielles pendant cinq jours ouvrables (10 réunions) à Vienne ;
- b) Traduction dans les six langues officielles de sept documents d'avant-session de 59 500 mots au total, de cinq documents de session représentant un volume total de 10 700 mots et d'un document d'après-session d'un total de 10 700 mots.

5. Aux fins de l'application du mandat, le Bureau des affaires juridiques devra fournir des services de secrétariat supplémentaires au Groupe de travail III de la CNUDCI de 2022 à 2025, ce qui nécessite de disposer des ressources suivantes :

- a) un(e) juriste (P-3, emploi de temporaire) chargé(e) des tâches suivantes :
  - i) effectuer des recherches et des analyses juridiques approfondies sur les multiples éléments de la réforme, en se fondant sur les traités d'investissement existants, les propositions soumises par les États Membres ainsi que les publications universitaires traitant de ces sujets ;
  - ii) aider à l'élaboration des documents d'avant-session pour chacune des trois sessions du Groupe de travail, y compris la compilation et l'intégration des commentaires des États Membres, des organisations intergouvernementales et non gouvernementales sur les projets initiaux afin de faciliter les délibérations du Groupe de travail ;
  - iii) concernant les consultations informelles qui ne requièrent ni traduction ni interprétation, fournir une traduction informelle des documents examinés et

offrir une interprétation dans d'autres langues officielles de l'ONU pendant ces consultations, l'idée étant de garantir l'inclusion et la transparence lors des réunions informelles ;

b) un(e) juriste (P-2, emploi de temporaire) chargé(e) des tâches suivantes :

i) aider à assurer le service des trois sessions du Groupe de travail ainsi que l'organisation des réunions informelles pendant les sessions, l'idée étant de faciliter les négociations informelles ;

ii) aider à l'organisation de réunions informelles (en ligne et en présentiel), telles que les réunions intersessions organisées conjointement avec les États Membres et les réunions des groupes de rédaction, aux travaux conjoints avec d'autres organisations et aux webinaires connexes qui se déroulent tout au long de l'année et à l'établissement de projets de documents ;

iii) aider les délégations à participer aux sessions officielles du Groupe de travail ainsi qu'aux réunions informelles en les informant des questions à examiner et du contexte des négociations, notamment par la mise à jour régulière de la page Web du Groupe de travail ;

c) un(e) assistant(e) administratif(ve) [agent(e) des services généraux (Autres classes)] (emploi de temporaire), chargé(e) des tâches suivantes :

i) fournir un appui administratif, notamment en envoyant des invitations aux réunions formelles et informelles à tous les représentants participant au Groupe de travail, en conservant et en mettant à jour les coordonnées des plus de 500 représentants, en les inscrivant aux réunions en personne et en ligne, notamment en fournissant un soutien relatif aux exigences de visa et de voyage pour les réunions en personne et un soutien technique pour participer aux réunions en ligne ;

ii) tenir à jour les documents et les télécharger sur la page Web du Groupe de travail à l'appui des délibérations ;

iii) maintenir le contact avec les prestataires de services en ligne pour le calcul des coûts et d'autres questions administratives et avec des interprètes externes pour assurer l'interprétation lors des réunions informelles ;

iv) répondre aux questions des délégations sur l'état actuel des travaux et les dispositions prises pour les réunions formelles et informelles, y compris en ce qui concerne les exigences en matière de voyage et de visa ;

d) des services contractuels pour des services standard en matière d'informatique de communication pour les trois emplois de temporaires ;

e) des crédits non renouvelables à allouer au mobilier et au matériel (mobilier de bureau et matériel informatique pour les trois emplois de temporaires) ;

f) des fournitures et du matériel de bureau pour les trois emplois de temporaires.

#### **IV. Incidences budgétaires**

##### **A. Prévisions de dépenses au titre des services de conférence**

6. On trouvera dans le tableau 1 des informations sur les ressources supplémentaires à prévoir au titre des services de conférence.

Tableau 1  
**Ressources supplémentaires à prévoir au titre des services de conférence**

(En dollars des États-Unis)

	<i>Ressources à prévoir pour 2022</i>	<i>Ressources à prévoir pour 2023</i>	<i>Ressources à prévoir pour 2024</i>	<i>Ressources à prévoir pour 2025</i>	<i>Ressources supplémentaires à prévoir pour 2022-2025</i>
<b>Chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences)</b>					
Autres dépenses de personnel					
Services d'interprétation	83 000	83 000	83 000	83 000	332 000
Services de documentation	273 800	273 800	273 800	273 800	1 095 200
<b>Total</b>	<b>356 800</b>	<b>356 800</b>	<b>356 800</b>	<b>356 800</b>	<b>1 427 200</b>

7. Des montants supplémentaires de 42 800 dollars pour 2022 et de 42 800 dollars par an de 2023 à 2025 devraient être inscrits au chapitre 36 (Contributions du personnel).

8. Les ressources à prévoir pour 2023-2025 seraient inscrites aux chapitres suivants des projets de budget-programme pour chaque exercice budgétaire respectif :

- a) Chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences) ;
- b) Chapitre 36 (Contributions du personnel).

## B. Ressources à prévoir au titre des services autres que les services de conférence

9. On trouvera dans le tableau 2 des informations sur les ressources supplémentaires à prévoir au titre des services autres que les services de conférence.

Tableau 2  
**Ressources supplémentaires nécessaires à prévoir au titre des services autres que les services de conférence**

(En dollars des États-Unis)

	<i>Ressources à prévoir pour 2022</i>	<i>Ressources à prévoir pour 2023</i>	<i>Ressources à prévoir pour 2024</i>	<i>Ressources à prévoir pour 2025</i>	<i>Ressources supplémentaires à prévoir pour 2022-2025</i>
<b>Chapitre 8 (Affaires juridiques)</b>					
Emplois de temporaire [1 P-3, 1 P-2, 1 G (AC)]	207 600	380 400	380 400	380 400	1 348 800
Services contractuels	5 700	5 700	5 700	5 700	22 800
Fournitures et accessoires	600	600	600	600	2 400
Mobilier et matériel	12 500	–	–	–	12 500
<b>Total</b>	<b>226 400</b>	<b>386 700</b>	<b>386 700</b>	<b>386 700</b>	<b>1 386 500</b>

Abréviation : G (AC) = agent(e) des services généraux (Autres classes).

10. Des montants supplémentaires de 30 200 dollars pour 2022 et de 56 200 dollars par an de 2023 à 2025 devraient être inscrits au chapitre 36 (Contributions du personnel).

11. Les ressources à prévoir pour 2023-2025 seraient inscrites aux chapitres suivants des projets de budget-programme pour chaque exercice budgétaire respectif :

- a) Chapitre 8 (Affaires juridiques) ;
- b) Chapitre 36 (Contributions du personnel).

## V. Récapitulatif des ressources nécessaires

12. Les incidences budgétaires pour 2022 s'élèvent à 656 200 dollars, comme le montre le tableau 3.

Tableau 3

### Ressources supplémentaires à prévoir, avant actualisation des coûts

(En dollars des États-Unis)

	<i>Ressources à prévoir pour 2022</i>	<i>Ressources à prévoir pour 2023</i>	<i>Ressources à prévoir pour 2024</i>	<i>Ressources à prévoir pour 2025</i>	<i>Ressources supplémentaires à prévoir pour 2022-2025</i>
Chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences)	356 800	356 800	356 800	356 800	1 427 200
Chapitre 8 (Affaires juridiques)	226 400	386 700	386 700	386 700	1 386 500
Chapitre 36 (Contributions du personnel)	73 000	99 000	99 000	99 000	370 000
<b>Total</b>	<b>656 200</b>	<b>842 500</b>	<b>842 500</b>	<b>842 500</b>	<b>3 183 700</b>

## VI. Possibilité de financement au moyen des crédits prévus pour 2022

13. Aucune ressource n'est prévue dans le projet de budget-programme pour 2022 pour financer l'exécution du mandat énoncé dans le projet de résolution. Il n'est pas possible, à l'heure actuelle, de trouver dans les chapitres correspondants du projet de budget-programme pour 2022 des activités qui pourraient être supprimées, reportées, réduites ou modifiées durant l'exercice. Il faudra donc ouvrir des crédits supplémentaires pour 2022.

## VII. Conclusion et décision que l'Assemblée générale est invitée à prendre

14. L'adoption du projet de résolution [A/C.6/76/L.10](#) par l'Assemblée générale entraînerait des dépenses supplémentaires d'un montant de 583 200 dollars au titre des chapitres suivants du projet de budget-programme pour 2022 :

- a) Chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences) (356 800 dollars) ;
- b) Chapitre 8 (Affaires juridiques) (226 400 dollars).

15. L'Assemblée générale approuverait également la création de trois emplois de temporaire pour 2022 (un(e) juriste (P-3), un(e) juriste (P-2), un(e) assistant(e) administratif(ve) [agent(e) des services généraux (Autres classes)]).

16. Le montant de 583 200 dollars serait prélevé sur le fonds de réserve pour 2022 et devrait faire l'objet d'une ouverture de crédits par l'Assemblée.

17. Il faudrait prévoir au chapitre 36 (Contributions du personnel) des ressources additionnelles d'un montant de 73 000 dollars, pour lesquelles l'Assemblée générale devrait ouvrir des crédits supplémentaires, à compenser par l'inscription du même montant au chapitre premier des recettes (Recettes provenant des contributions du personnel) du projet de budget-programme pour 2022.

---